

Ad e e de l'agen na ional e d p iden d di ic de Valogne (manche) i enden comp e d d in e emen d cio en Bona en e, i a fai don la pa ie d'effe p cie d co e dan la mai on de on ancien pa on, lo de la ance d 6 he mido an II (24 j ille 1794)

F an oi e B nel, Aline Al ie , IHRF - In i d'hi oi e de la R ol ion f an ai e

**Ci e ce doc men / Ci e hi doc men :**

B nel F an oi e, Al ie Aline, IHRF - In i d'hi oi e de la R ol ion f an ai e. Ad e e de l'agen na ional e d p iden d di ic de Valogne (manche) i enden comp e d d in e emen d cio en Bona en e, i a fai don la pa ie d'effe p cie d co e dan la mai on de on ancien pa on, lo de la ance d 6 he mido an II (24 j ille 1794). In: A chi e Pa lemen ai e de 1787 1860 - P emi e ie (1787-1799) Tome XCIII - D 21 me ido a 12 he mido an II (9 j ille a 30 j ille 1794) Pa i : Lib ai ie Admini a i e P. D pon , 1982. pp. 472-473;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1982\\_num\\_93\\_1\\_24306\\_t1\\_0472\\_0000\\_11](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_24306_t1_0472_0000_11)

Fichie pdf g n le 21/07/2021

[Extrait des Délibérations de la Sté Popul. de franc-val. Séance du quintidi de la 1<sup>re</sup> Décade de Mess. II]

La jeunesse de la Commune s'est présentée à la barre, et admise, le Citoyen Gallien organe a dit :

Vos bontés multipliées pour la jeunesse de cette Commune, votre condescendance à lui accorder un libre accès dans vos assemblées, votre constante sollicitude pour le développement de toutes les vertus republicaines dont vous avés distingué le germe, tout lui présage que la demande qu'elle va faire obtiendra de vous un favorable accueil.

Les bras de nos pères sont honorablement employés à tircr des entrailles de la terre le nitre qui doit être fatal aux ennemis de la république et assurer le triomphe de la Liberté : nous envions le bonheur de coopérer à ces travaux ; trop foibles encore pour que la patrie veuille armer nos mains pour la deffendre, nous avons assez de forces pour pouvoir faire rejaillir sur nous une petite portion de cette gloire moins éclatante.

Aussi dociles que zélés, nous nous livrerons avec ardeur aux travaux que votre Commission nous prescrira ; Daignés agréer notre demande et l'appuyer auprès de la Municipalité.

Le Président a répondu :

Jeunes Republicains, votre assiduité à vous rendre familiers avec les principes consacrés de la déclaration précieuse des Droits de l'homme et du Citoyen et dans la Constitution republicaine, votre empressement à vous offrir pour un travail qui doit contribuer à la destruction de nos ennemis, travail jusqu'alors audessus de vos forces, voilà trop de motifs pour assurer à la société que votre démarche est digne d'enfants nés d'hommes Libres et qui veulent la République.

A l'exemple de vos pères, et plus heureux qu'eux, vous avés planté un arbre qui va croître avec vous ; qu'il serve éternellement de point de ralliement à votre union, et profitant des avantages que la fécondité de la nature vous offrira, réunissés-vous souvent sous ses ombrages pour y resserrer les nœuds de l'amitié et y renouveler le serment de détruire jusqu'au dernier des tyrans.

La société va s'occuper de l'objet de votre demande et vous invite à sa séance.

Sur la motion d'un membre, il a été arrêté que 2 Commissaires seroient nommés pour accompagner la jeunesse à la Municipalité à l'effet d'appuyer leur pétition ; Les Commissaires nommés sont les Citoyens Bressy et Chabanel.

L'accolade fraternelle a été donnée à l'orateur (1).

## 28

La société populaire de Marciac, département du Gers, applaudit aux travaux de la Convention nationale, l'invite à rester à son poste, et rend compte du succès des travaux des habitants de cette commune pour l'extraction du salpêtre.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

(1) Pour Extrait BISSANDET (présid.), VIVRETTE (secrét.).

(2) P.V., XLII, 157.

[Marciac, 19 prair. II] (1)

Représentants du peuple,

Votre Décret du 18 floreal, en imposant silence à nos ennemis, leur arrache le seul espoir qui leur restoit encore, qui étoit celui de nous plonger dans une triste indifférence sur l'avenir. par là ils espéroient de nous replonger dans des nouveaux fers ; mais l'Etre suprême existe, vous l'avés proclamé. vous avés reconnu l'immortalité de l'ame, et c'est là le bouclier où vont s'émousser tous leurs traits empoisonnés.

Continués[,] sages législateurs, continués votre pénible carrière, et n'abandonnés pas vos travaux qu'après la destruction totale des tirans couronnés, dont la seule idée fait frémir un homme libre.

Nous avons tous frémi d'horreur, lorsque nous avons appris l'exécrable attentat médité sur la personne de Robespierre et entrepris sur Collot-d'herbois : Mais tout triomphe dans la République ; la poudre et le plomb qui nous servent si bien contre les tirans Coalisés, se refusent à leurs noirs desseins : tels sont les miracles auxquels nous croyons. Graces t'en soit rendues, O ! Etre suprême, tu ne veux que la liberté du Monde, puisque tu protèges si visiblement ses plus zélés Deffenseurs.

Mais tremblés, vils scélérats, votre heure approche ; vos têtes coupables vont tomber et payer aux sansculottes le tribut des humiliations que votre tyrannie leur a fait souffrir. tout conspire contre vous dans la Nature ; la france entière n'est plus qu'un volcan, d'où il sort des millions de livres de salpêtre pour écraser vos têtes coupables.

Représentants, nous aussi nous travaillons pour l'entière destruction des tirans, et un atelier[,] que nous avons formé dans notre commune, nous a procuré pour le premier essai, sur 12 cuiviers, 37 livres de salpêtre dans le courant d'une décade. Le second nous en a procuré 55 livres. Et soyés persuadés que nous ne négligerons aucun des moyens que l'amour de la Patrie pourra nous suggérer pour contribuer de toutes nos forces à l'anéantissement de cette race impie des tirans et de leurs esclaves.

Vive la République.

LAFOURCADE Le jeune (présid.), LARRIEU (Secrét.) [et une signature illisible (celle d'un autre secrétaire)]

## 29

L'agent national près le district de Sens (2) annonce à la Convention qu'une portion de biens d'émigrés estimée 44,925 liv. a été vendue 120,725 liv.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (3).

## 30

L'agent national et le président du district de Valognes (4) rendent compte du désintéres-

(1) C 314, pl. 1255, p. 22.

(2) Yonne.

(3) P.V., XLII, 158. J. Fr., n° 668. Il s'agit des biens de l'oncle du tyran (C 312, pl. 1238, p. 14).

(4) Manche.

**sement du citoyen Bonaventure, qui a découvert des effets précieux cachés qu'il auroit pu s'approprier.**

**Insertion au bulletin (1).**

*[Le Carpentier, Repr. du Peuple, au Présid. de la Conv.; Valognes, 25 mess. II] (2)*

Citoyen Président

Encore des fêtes ! et de nouveaux détenus dans les maisons d'arrêts, et d'anciens détenus prêts à suivre les autres au tribunal révolutionnaire ! C'est ainsi que l'esprit du Peuple s'élève à sa sommité, et que le vain espoir de ses ennemis tombe au dernier degré ! Des réjouissances et des exécutions publiques viennent d'être vouées à Cherbourg comme à Valognes, les unes à nos armées victorieuses, les autres à l'Anglais dont les nouvelles défaites ne suffisent pas pour absorber la juste vengeance de la nation française. Les flots agités qui baignent ces parages sont moins pétulants que les Républicains lorsqu'ils entendent prononcer le nom de l'Angleterre. Il n'y a donc rien à faire à l'esprit public de ce côté, ou pour mieux dire, il a toujours été essentiellement bon, et il ne peut que devenir meilleur encore, d'après la compression définitive des restes du fédéralisme et de l'aristocratie, qui vient de s'opérer. Tel est le résumé de mes opérations de passage dans le Département de la Manche que je vais quitter pour aller du même pas parcourir la même carrière dans un autre Département où la suite de ma mission m'appelle. S. et F.

LE CARPENTIER

P.S. La note cy-jointe instruira la Convention nationale de la déclaration civique du C<sup>en</sup> Bonaventure Mouchel (ancien domestique d'un conspirateur tombé sous le glaive de la Loi) qui a révélé une cachette contenant 450 marcs d'argent pour le bénéfice de la République. D'autres recherches ont déjà produit pour 10 à 12.000 marcs du même métal.

N.B. Le nombre des détenus qui sont traduits de Cherbourg et de Valognes au Tribunal Révolutionnaire, est de 9 pour la première ville et de 19 pour la seconde.

Le citoyen Bonaventure Mouchel, domestique du nommé Danneville Chiffrevast, ayant appris par les papiers publics qu'il étoit tombé sous le glaive de la loi, s'est empressé de venir à l'administration du district, annoncer qu'il existoit au cy-devant château de Chiffrevast des richesses pour la République qui n'étoient connues que de lui; il a conduit les administrateurs dans un petit cabinet au second

(1) P.V., XLII, 158. Voir, ci-dessus, séance du 4 therm., n<sup>o</sup> 1.

(2) C 311, pl. 1231, p. 2 et 3. Mention, en marge de la 1. de Le Carpentier : Insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public le 6 Thermidor II. *Débats*, n<sup>o</sup> 672; *C. Eg.*, n<sup>o</sup> 705; *J. Perlet*, n<sup>o</sup> 670; *J. Sablier*, n<sup>o</sup> 1457; *Audit. nat.*, n<sup>o</sup> 669; *J. Lois*, n<sup>o</sup> 664; *J. Mont.*, n<sup>o</sup> 89; *Rép.*, n<sup>o</sup> 217; *Ann. R.F.*, n<sup>o</sup> 235; *J. Fr.*, n<sup>o</sup> 668; *Ann. patr.*, n<sup>o</sup> DLXX.

étage, et, ayant levé à l'aide d'une pioche les pavés du plancher, il a mis aux mains des Commissaires de l'administration une quantité considérable d'argenterie; le dépôt précieux étoit tellement caché, et si artistement arrangé que sans la dénonciation de cet homme vertueux, qui eut pu facilement se l'approprier, il eut été impossible de le découvrir. Il a ensuite conduit les administrateurs dans un petit caveau à liqueurs, où, ayant creusé, il a tiré d'un coffre de bois déjà pourri, et d'un tas de foin réduit en fumier, une autre malle d'argenterie considérable.

Le tout consistant en 82 couverts, près de 50 plats, des caffetières, des flambeaux, des écuelles, et nombre d'autres objets d'argent massif, forme un total de près de 450 marcs d'argent.

Certifié par nous agent national et président de l'administration du district de Valognes ce 26 mess. II.

signé SAUVAGE [et une signature illisible]

[Applaudissements]

## 31

**Le comité de surveillance de la commune de Chaumont-Oise réclame l'indemnité que la loi lui accorde.**

**Renvoi au comité des finances et de salut public (1).**

## 32

**La citoyenne Jeanne-Louise Desplanques, veuve du citoyen Deshogues, mort, aide pharmacien à l'hôpital de Cherbourg, réclame la pension due aux veuves des défenseurs de la patrie.**

**Renvoyé au comité des secours publics (2).**

*[Jeanne Louise Catherine Desplanques, aux Citoyens Composants la Conv. Nat.; De Rocher de la liberté, 2 Therm. II] (3)*

Citoyens,

Jeanne Louise Catherine réclame un secours que la loi lui accorde; elle a perdu son mari au service de l'hôpital de la Marine en qualité d'aide pharmacien : voilà ses droits. Son zèle pour les malades, son désir de rendre à la vie les défenseurs de la République, voilà ses titres, voilà la justice de sa réclamation. Il paraîtra peut-être exorbitant à celui qui veille aux intérêts de la république, d'accorder à cette infortunée une pension pour les services de son mari qui ne s'étendent pas au delà de 5 mois; mais une considération bien importante vient suppléer au défaut du tems. Louis Jean Clerc deshogues n'est tombé malade que par accident.

(1) P.V., XLII, 158.

(2) P.V., XLII, 158.

(3) C 314, pl. 1255, p. 24, 25, 26.